



Centre de loisirs « Les Moutig' » (3/5 ans)

Règlement intérieur 2008/2009

L'accueil de Loisirs est un service géré par l'association Ti ar soñj de LOCRONAN, de type loi 1901. Il est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- **L'adhésion** à l'association est obligatoire. Familiale et annuelle, elle est fixée à 13 € pour les locronanais et à 15 € pour les personnes résidant en dehors de la commune. Elle est valable du 1^{er} juillet au 30 juin suivant. Les adhérents s'engagent à :
 - S'acquitter des frais de participation
 - Souscrire au présent règlement
- Lors de l'inscription de l'enfant, il sera demandé aux parents de remplir une fiche de renseignements (informations médicales, autorisations...), de fournir un **certificat médical** et une **attestation d'assurance** « responsabilité civile », ainsi qu'un **chèque de caution de 100 €** (restitué en fin de séjour).
- Le Centre de Loisirs est installé dans l'« Espace *Ti Lokorn*, rue du four à Locronan.
- Sont admis les enfants de 3 à 5 ans.
- Le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis simultanément est fixé à 16. Les enfants dont les parents auront réservé seront prioritaires.
- **Encadrement** : L'équipe d'animation est composée d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans conformément aux normes d'encadrement. Elle comprend :
 - une directrice
 - une animatrice, titulaire BAFA
 - une stagiaire BAFA
 - le Centre peut également faire appel à des intervenants extérieurs sur des projets précis.

- **Horaires :** Le Centre est ouvert du lundi au vendredi en période de vacances et chaque mercredi de l'année scolaire de **9h à 17h30**.
- **Une garderie** est proposée le matin, de **7h30 à 9h** et le soir, de **17h30 à 18h30**
- L'enfant fréquentant le Centre à la **demie journée** pourra être récupéré dès **11h30** et sera accueilli à partir de **13h30**, l'après- midi. S'il dort l'après-midi , il est souhaitable qu'il arrive au Centre à **12h30**.

Dans un souci de bon fonctionnement et par respect pour l'équipe d'animation, il est demandé aux usagers de **respecter scrupuleusement ces horaires**.

- La responsabilité de l'association n'est engagée que durant les heures de présence de l'enfant au sein du Centre.
- Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que les parents communiquent aux encadrants l'heure de départ de l'enfant, ainsi que **le nom de la personne chargée de le récupérer**.
- Il sera demandé aux parents de fournir une tenue de rechange, ainsi qu'un doudou (si besoin) pour la sieste. L'équipe d'animation tiendra compte des habitudes comportementales et affectives de l'enfant, qui lui auront été communiquées lors de l'accueil.
- **L'intrusion d'objets** à caractère dangereux est interdite. De plus, le Centre ne sera en aucun cas responsable de la perte ou de la dégradation d'un objet personnel apporté par l'enfant. Seul le doudou fera l'objet d'un soin tout particulier...
- **Tarifs :** *

	Locronan	Hors commune
Adhésion	13 €	15 €
Garderie (matin & soir)	1 €	1 €
½ journée	7 €	7,50 €
Repas	3,50 €	3,50 €
Journée complète	12 €	13 €
Sorties	2 €	2 €

** Ceux- ci concernent les familles affiliées au régime C.A.F*

- Toute réservation **non annulée 48h à l'avance** sera dûe, sauf sur présentation d'un avis médical.

!-----

Coupon à remettre à la directrice

Je soussigné....., responsable de l'enfant.....
..... déclare avoir pris connaissance et adhérer au présent règlement.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :